



Communiqué de presse 07/01/2022
Services du Collège réuni - Commission communautaire commune

Généralisation de la vaccination des enfants bruxellois à tous les centres de vaccination de la Région

En Région de Bruxelles-Capitale, la vaccination des enfants bruxellois de 5 à 11 ans sera étendue aux 7 centres de vaccination dès le 10 janvier 2022 et dans différents hôpitaux à partir du 11 janvier.

Succès de la phase-pilote à Pacheco

Lancée le 22 décembre 2021 à Pacheco, la phase-pilote de vaccination des enfants de 5 à 11 ans qui se terminera à la fin de cette semaine a connu un franc succès : en deux jours tous les créneaux de vaccination disponibles ont été réservés. Quelque 1.029 enfants ont ainsi été vaccinés en l'espace de 9 jours, soit en moyenne 114 enfants par jour, cela dépasse les prévisions de la Cocom.

Cette phase-pilote a permis de récolter des enseignements très positifs comme la grande valeur du travail et de l'approche du personnel médical ayant l'habitude de travailler avec les enfants. Il a établi un très bon contact avec les enfants venus se faire vacciner en les rassurant et les mettant en confiance. À cet égard, la Cocom recherche de nouveaux collaborateurs du secteur médical (pédiatres, infirmières, médecins urgentistes) qui ont l'habitude de travailler avec les enfants.

Par ailleurs, l'univers Schtroumpfant mis en place avec la société éditrice des Schtroumpfs, a rendu le lieu ludique et les récompenses prévues (bonbons, peluche ou encore dessins animés) ont été très appréciées. Les autres centres seront également décorés avec les petits bonhommes bleus. Des cabines de vaccination seront dédiées à la vaccination des petits à l'instar du centre de Pacheco.

Accélération de la vaccination des enfants

Dès lundi prochain, la campagne de vaccination pour les enfants se déploiera à plus grande échelle. Le 10 janvier 2022, les centres de vaccination d'Anderlecht, Forest, Hôpital Militaire Reine Astrid, Molenbeek, Uccle et Woluwe-Saint-Pierre s'ajouteront à celui de Pacheco pour accueillir les enfants.

Pour des raisons pratiques, des créneaux horaires de vaccination pour les enfants de 5 à 11 ans sont également prévus en dehors des heures de classe :

- Anderlecht : les mercredis de 12h30 à 18h00 et les samedis de 8h30 à 14h00,
- Forest : les samedis de 9h30 à 16h30,
- Hôpital Militaire Reine Astrid : du lundi au vendredi de 15h00 à 17h00,
- Molenbeek : les mercredis de 12h30 à 17h30,
- Pacheco : du lundi au samedi de 9h30 à 17h00,
- Uccle : les mercredis de 14h00 à 16h30,
- Woluwe-Saint-Pierre : tous les jours de 9h00 à 17h00, sauf les mardis et mercredis de 9h00 à 21h00.

La prise de rendez-vous pour la vaccination pédiatrique est obligatoire soit via la plateforme [Bru-Vax](#), soit en appelant le Call-Center au 02/214.19.19. Les parents peuvent prendre rendez-vous pour leurs enfants en se munissant de leurs numéros NISS et en renseignant le code postal de la commune où ils sont domiciliés. Les enfants doivent être accompagnés d'un de leurs parents ou du responsable légal le jour de la vaccination et munis de leur carte d'identité.

Pour rappel, le vaccin administré sera le vaccin pédiatrique Pfizer qui s'administre en deux doses avec un intervalle d'entre 21 et 35 jours entre les deux doses. Ce vaccin a été approuvé par l'Agence européenne des Médicaments. Plus d'informations sur la vaccination des enfants sont disponible sur le site web coronavirus.brussels.

Participation du milieu hospitalier

À partir du 11 janvier, certains hôpitaux disposant de services pédiatriques ou dédiés aux enfants proposeront également la vaccination aux enfants hospitalisés dans leurs institutions. Les Cliniques universitaires Saint-Luc et seront les premières à offrir ce service à leurs jeunes patients, suivies par d'autres dont l'Hôpital universitaire des enfants Reine Fabiola. Le but premier étant de proposer la vaccination aux enfants à risque, entre-autres porteurs de comorbidités et hospitalisés dans ces hôpitaux.

Ces enfants plus fragiles, tout comme les autres enfants, peuvent également souffrir de formes sévères de la maladie et de séquelles à long terme (le Covid long) qui peuvent conduire à une hospitalisation. Il est donc nécessaire d'éviter tout risque inutile de développement d'une maladie grave en les vaccinant et en respectant les gestes protecteurs.

Plus d'informations sur le dispositif Covid-19 à Bruxelles sur coronavirus.brussels. Suivez aussi notre actualité sur [Facebook](#), [Twitter](#) et [Instagram](#).